

COMMUNE DE BERSTETT ASSOCIEES
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 18
Nombre de pouvoirs : 4
Publié le 8 juillet 2026

Conseil municipal du 7 juillet 2026

Sous la présidence de Mme Valentine ERNÉ-HEINTZ, maire.

Étaient présents : BAUER Carine, BOHR Freddy, BURGER Eric, DIEBOLT Rémy, FREYSZ Anne, JACOB Christophe, JACOB Julie, KRAEMER Anne-Marie, LASTHAUS Sébastien, LEMER Aude, MARTINI Matthieu, MERCK Fanny, NIESS Laetitia, RAPP Olivier, REYMUND Antoine, THIBAUT MEYER Sylvie,

Absents : DUMONT Olivier qui donne pouvoir à KRAEMER Anne-Marie, KOPFF Carole qui donne pouvoir à JACOB Julie, ZEISSLOFF Christian qui donne pouvoir à MARTINI Matthieu, ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à BOHR Freddy, RUCH Thomas

Secrétaire de séance : NIESS Laetitia

3. OBJET : ACQUISITION FONCIERE POUR LA CREATION D'UNE VOIE VERTE À USAGE MIXTE ENTRE GIMBRETT ET RUMERSHEIM

Vu la délibération n° 03 du 30 janvier 2024,

Vu les délibérations des associations foncières de Gimbrett, en date du 29/01/2024, et de Rumersheim en date du 25/01/2024,

Dans le cadre d'un projet de création d'une voie verte à usage mixte (accès maintenus aux agriculteurs riverains) entre Gimbrett et Rumersheim, la commune souhaite acquérir les parcelles correspondant aux chemins d'exploitation appartenant aux associations foncières de Gimbrett et de Rumersheim ci-dessous :

- Chemin d'exploitation cadastré 419 section 23 parcelle n°105 pour une superficie de 4320 m² et d'environ 965,82 mètres linéaires
- Chemin d'exploitation cadastré 157 section 24 parcelle n° 123 pour une superficie de 2415 m² et d'environ 565,51 mètres linéaires

Le Conseil Municipal après délibération,

Décide l'acquisition des parcelles ci-dessus à l'euro symbolique,

Autorise madame le maire à faire effectuer les travaux sur les parcelles concernées et à authentifier l'acte administratif de cession,

Désigne, conformément à l'article L1311-13 du CGCT, M. Sébastien LASTHAUS, adjoint au maire, pour signer l'acte administratif de cession.

APPROUVÉ À LA MAJORITE – 2 ABSTENTIONS

Pour Copie conforme,

Madame Le Maire,

Valentine ERNE-HEINTZ



La secrétaire de séance

Laetitia NIESS

